

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOLLEVILLE 76210**

**DATE DE CONVOCATION**

**26/03/2018**

L'an deux mil dix-huit le 12 avril à 20 heures 30

**DATE D'AFFICHAGE**

**13/04/2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Robert HAVART, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présents : Mme LELIEVRE. Mr. BUREL.

**Exercice: 6**

Mr. De BEAUNAY. Mr. CATELAIN. Mme FILLASTRE.

**Présents: 6**

Secrétaire de séance : Mme LELIEVRE

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé.

### **OBJET : N°1-18 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion présenté par Mr le Receveur de Bolbec.

### **N° 2-18 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Sous la présidence de Mr Catelain, doyen de l'assemblée, le compte administratif est présenté comme suit :

<b><u>Fonctionnement</u> :</b>	<b>Dépenses : 90 307.41 €</b>
	<b>Recettes : 0</b>

<b><u>Investissement</u> :</b>	<b>Dépenses : 0</b>
	<b>Recettes : 200 000 €</b>

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

Au vu de ce résultat, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **109 692.59 €** au 001 Recettes d'Investissement du Budget 2018.

### **N° 3-18 VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU VERGER**

Monsieur le Maire présente le Budget Annexe du lotissement comme suit :

<b><u>Fonctionnement</u> :</b>	<b>Dépenses : 513 000 €</b>
	<b>Recettes : 513 000 €</b>

<b><u>Investissement</u> :</b>	<b>Dépenses : 450 000 €</b>
	<b>Recettes : 450 000 €</b>

Les dépenses et les recettes sont équilibrées. Le Budget est voté à l'unanimité.

#### **N° 4-18 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (Commune)**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur de Bolbec.

#### **N° 5-18 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Sous la présidence de Mr Catelain, doyen de l'assemblée, le compte administratif est présente comme suit :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	<b>Dépenses : 337 132.88 €</b>
	<b>Recettes : 333 739.08 €</b>

Ce qui donne un déficit de 3 393.80 € que l'on déduit de l'excédent antérieur de 34 405.13 €

Ce qui donne un excédent total de **31 011.33 €**

<b><u>Investissement :</u></b>	<b>Dépenses : 20 223.72 €</b>
	<b>Recettes : 19 719.81 €</b>

Ce qui donne un déficit de 503.91 € que l'on déduit de l'excédent antérieur de 7016.69 €

Ce qui donne un excédent total de **6 512.78 €**

Le Compte Administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **N° 6-18 AFFECTATION DU RESULTAT**

Vu les résultats du compte administratif 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

-l'excédent total de 31 011.33 € sera reporté au 002 recettes de fonctionnement

-l'excédent total de 6 512.78 € sera reporté au 001 recettes d'investissement

#### **N° 7-18 SUBVENTIONS COMMUNALES**

Suite à la commission des finances du 12 février, Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

- CCAS : 3 345.16 €
- Anciens Combattants : 260 €
- Comité des Fêtes : 430 €
- Coopérative scolaire : 300 €
- Foyer des Jeunes : 430 €

Le Conseil Municipal Accepte.

#### **N° 8-18 TAXES COMMUNALES**

Les 3 taxes sont votées comme suit, sans augmentation :

- Taxe d'Habitation : 9.30 %
- Taxe Foncière Bâti : 10.87 %
- Taxe Foncière non Bâti : 21.65 %

## N° 9-18 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

<b><u>Fonctionnement</u></b> :	<b>dépenses : 335 472.36 €</b>
	<b>recettes : 335 472.36 €</b>
<b><u>Investissement</u></b> :	<b>dépenses : 41 665.78 €</b>
	<b>recettes : 41 665.78 €</b>

Les dépenses et les recettes sont équilibrées. Le Budget Primitif est voté à l'unanimité.

## N° 10-18 TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des repas pour chaque enfant mangeant à la cantine et de le facturer aux familles 4 € par repas et par enfant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Monsieur le Maire apporte une précision concernant la remarque de Mr Catelain lors de la précédente réunion : l'organisation à la cantine de Nointot est différente mais la somme de travail est la même soit environ 14 heures par semaine comme à Bolleville.

Mr le Maire informe le Conseil que Mme Saint Aubin a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles de 2 mois et 3 semaines qui a été présentée au CAP du Centre de Gestion et acceptée. Elle sera remplacée par Mlle Morgane Masson.

Pour information, il pourrait y avoir une demande d'ouverture de classe en septembre 2019 dans le RPI.

## N° 11-18 PRINCIPE DE REVISION DE LA CONVENTION CADRE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

La convention-cadre qui nous lie avec le service urbanisme de la communauté d'agglomération pour l'instruction ADS des actes d'urbanisme va être modifiée ; En effet, au vu des évolutions du territoire et du service urbanisme, une révision de la convention est nécessaire.

Le conseil municipal retient favorablement le principe de révision de la convention-cadre initiale liant la commune de Bolleville au service urbanisme pour l'instruction des actes d'occupation du sol et autorise Monsieur le maire à signer cette convention avec le service urbanisme de Caux Seine Agglo.

## N° 12-18 QUESTIONS DIVERSES

Mr Burel demande s'il y aura une révision des tarifs de la garderie à la rentrée prochaine. Mr le Maire répond qu'il semblerait que la meilleure option financière pour l'instant est de garder les 2 animatrices et qu'il faut discuter avec Lanquetot pour une possible augmentation de la participation des parents.

Mr Catelain demande un éclaircissement sur le transfert du contrat STGS-VEOLIA.

Mr le Maire regrette qu'il n'y ait pas eu de courrier explicatif avec les contrats envoyés par STGS.

En effet, suite à un appel d'offres concernant toutes les communes de la Communauté d'Agglo, STGS a remporté le marché au détriment de Véolia. L'abonnement facturé par Véolia au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 comprend un reliquat de 2017.

Une note explicative sera envoyée prochainement à tous les habitants par la CVS ou la Mairie.

